Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 36 (1956)

Heft: 4

Register: Exportation de produits français vers la Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

No	Positions Marchandises		Nº	Positions	Marchandises		
d'ordre	douanières françaises		d'ordre	douanières françaises			
103	82-05 ex C.	Ébauches brutes de fraises en acier coulé.	158	85-01 C ex d, 85-19 A ex b à e, B ex b, D ex a, ex b, E ex b,	Matériel électrique divers, y compris les relais.		
105 106	73-15 BB 2 IV b 2. 74-06 A, 74-07 A ex a, ex b,	Barres simplement laminées à chaud. Produits mi-ouvrés en cuivre, nickel et		G ex a, 85-21 E b, ex 85-28, 90-28 ex B, C ex a, ex c.			
	ex c, B ex a, ex b, ex c, Ca, ex b, ex c, ex d, ex e, 75-02, 75-03 A, 75-04 A, 75-05.	leurs alliages (barres, profilés, fils, tôles, planches, feuilles, bandes, pou- dres, tubes et tuyaux).	159	85-13, 85-19 Ba.	Appareils pour la téléphonie et la télégraphie par fil et pièces détachées, y compris les relais.		
107	76-04 A ex d, ex B.	Feuilles et bandes minces en aluminium.	162	85-16, 85-17, 85-19 B ex b.	Appareils électriques de signalisation, récepteurs de télécommande.		
108 109	76-05. 76-06 ex A.	Poudres et paillettes en aluminium. Tubes, tuyaux et barres creuses en alu-	164	90-20 ex B, 90-28 A	Appareils de mesures radioélectriques récepteurs de télécommande.		
111	73-25, 73-29 A c à e.	minium. Câbles, cordages, tresses, élingues et similaires en acier, chaînes de trans-	165	ex B, C ex a, ex c. 84-52 A a, 85-14 B, C, 85-15 A, ex C, D, E, 85-18 B, 85-19 A	et électroniques. Appareils radioélectriques profession- nels (y compris les tubes électro-		
112	Divers.	mission en acier. Ressorts et articles de décolletage, arti-		ex c, 85-19 E ex b, ex c, 85-21 ex A, B, C, D a, ex c, E a,	niques) et pièces détachées.		
		cles de tirefonnerie, boulonnerie, vis- serie.	V.	F, G, H, 85-22 A, ex C, ex D, 90-28 C ex c.			
125	84-11 B ex b, Ca, ex c, 84-15 ex A, C a, c, D, 84-17 C, E ex i, ex j,	Matériels frigorifiques, industriels y compris compresseurs frigorifiques et appareils pour le chauffage et la	171	85-08 Bc, e, 85-19 G, ex a, 85-22 ex D.	Equipements électriques pour automo- biles et autorails, à l'exception des bougies d'allumage ou de chauffage.		
		cuisson.	172	84-06 ex E, 84-10 C, ex D, 84-18	Accessoires et pièces détachées pour		
126	84-06 E t, 84-10 ex D.	Injecteurs et porte-injecteurs et pompes d'injection, leurs parties et pièces détachées.		Ba, 84-63 Ab, 84-65 ex C, 85-08 Bd, 87-06 A, B a à f, i, j, k, ex m, ex 87-12.	autos et motos, y compris les bougies.		
129	84-22 A a à d.	Monte-charge, ascenseurs à fonctionne- ment électrique.	173		Locomotives.		
136	84-25 C ex c, e, ex f, ex g, h, ex i.	Machines et appareils divers pour l'agri- culture,	174	87-01 ex B, ex C.	Tracteurs agricoles, y compris le matériel de débardage.		
138	84-17 E ex h, 84-59 A ex a, Ba.	Matériels pour les industries du caout- choux et des matières plastiques.	175	87-09 A b, ex 87-12.	Vélocipèdes avec moteur auxiliaire, parties et pièces de cycles et véloci-		
141	84-38 A ex b, Cc.	Douilles à roulement pour broches. Pla- tines et similaires, etc., en tôle dé- coupée.	179	ex 85-28, ex 90-29, ex 91-11.	pèdes à moteur auxiliaire. Pièces détachées de conjoncteurs-dis- joncteurs horaires, d'horloges à		
149 B	82-13 ex B, 84-54 C.	Autres machines de bureau, y compris taille-crayons et machines à tailler les crayons.			contact, dispositifs pour compteurs électriques, parties et pièces déta- chées de compteurs et dispositifs,		
151	ex 84-55.	Pièces détachées et accessoires de ma- chines à écrire destinées à la fabri- cation en France.	189	Divers.	bobinages électriques, etc. Divers produits des industries mécaniques et électriques.		
154	84-07 Be, 84-63 Ba, e, C, D, F, G, H.	Organes de transmission, dont notamment réducteurs et multiplicateurs de vitesse, variateurs et boîtes de vitesse	190	73-32 D, ex d, ex e, 74-15 B et c, 75-06, ex C, ex E, 76-16 ex D, 91-11, ex B à ex l.	Fourniture de rhabillage.		
155	85-01 A ex a, ex B.	pour machines. Machines génératrices, moteurs, etc.,	191	73-32 D ex d, ex e, 74-15 B ex c, 75-06, ex C, ex E, 76-16,	Ébauches et fournitures de fabrication. — La facture pro forma peut être		
750	25 21 41 25 21 2	et leurs parties et pièces détachées, convertisseurs rotatifs.		ex D, 91-11 ex A à ex I.	remplacée par une note établie par l'importateur donnant le détail des		
156	ex c, D, ex E, 85-19 A ex d,	Machines électro-statiques, transforma- teurs, disjoncteurs, cyclotrons, con-	195	91-09.	produits à importer. Boîtes de montres.		
	Bb, 85-22 ex C, ex 85-28.	vertisseurs statiques (redresseurs, mutateurs) et leurs parties et pièces détachées.	198 201	96-01, 96-02 B, C, F c, 96-03 A, ex B, 96-04. 98-01 B, ex a, b à k.	Ouvrages de brosserie et pinceaux, etc. Boutons de vêtements en toutes matiè-		
157	85-01 ex C, ex E, 85-10 ex A,	Petit matériel électrique.	201	00-01 D, 02 a, b a K.	res et parties de boutons.		
	B, 85-19 A ex b, ex c, ex d, ex e, 85-20 A, ex B, D, 85-25,	and market oround do.	202	98-02.	Fermetures à glissière et leurs parties (curseurs, etc.).		
	85-27.		204	Divers.	Divers produits des industries diverses.		

4º CERTIFICATS D'IMPORTATION.

Outre les conditions particulières indiquées en regard de chacun d'eux et dans la limite des contingents fixés, les importations des produits suivants sont autorisées, dès le 2 mai, sous le régime du certificat d'importation, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation (modèle 6, I) établi en deux exemplaires. Indépendamment des indications habituelles, les certificats d'importation devront comporter, en caractères très apparents, en tête de l'imprimé, une référence au présent avis.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après importation des marchandises.

Des avis publiés ultérieurement feront connaître aux importateurs l'épuisement des contingents ouverts.

Positions douanières françaises Nº d'ordre Positions douanières françaises No Marchandises Marchandises d'ordre 1 (*) 188 (*) Divers. 03-01 A. Pièces de rechange. Poissons frais, etc., d'eau douce.

Exportation de produits français vers la Suisse

Voici les positions douanières afférentes à la liste AII:

Nº d'ordre	Positions douanières françaises	Nº d'ordre	Positions douanières françaises	d'ordre	Positions douanières françaises	d'ordre	Positions douanières françaises	d'ordre	Positions douanières françaises
64 64 66	ex 05-06 06-02 Aa 11-07 19-01	68 69 à 70 71	25-07 A 27-01 ex 27-04 ab 25-03 Ab, B,	72 73 74 75	28-20 A 25-10 ex A 31-03 Aa 31-04 ex A	77 78 79 80	ex 85-24 B 41-01 Ae, f 41-04 Ag, h ex 41-09,		ex 73-01 ex 73-07 à ex 73-15 ex 44-03
67	12-09 ex A		28-02	76	85-24 A, ex D				

^(*) Voir dans le Journal Officiel les modalités spéciales d'importation.